

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt-neuf septembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipale en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire.
Présents : Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Christian REVEL, Richard BUHAN, Franck ISABELLE, Pierre GIMONET, Laurent TOUCHE, Isabelle TOUZEAU, Marise HELLARD, Michael GEERAERT-HABERT.

Secrétaire de séance : Richard BUHAN. Convocation/affichage : 25/09/2023

Délibération 30-2023 : Participation école de Garennes-sur-Eure : La délibération portant versement de 30 400.00 euros comme participation financière de la commune d'EPIEDS aux frais de scolarité de l'année scolaire 2022/2023 et la participation à l'achat des récompenses scolaires des élèves de CM2 domiciliés à EPIEDS pour l'année scolaire 2022-2023 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 31-2023 : Compte Financier Unique (CFU) : La délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique exercice 2023 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 32-2023 : Référent déontologue : La délibération portant approbation de la désignation en tant que référent déontologue des élus de la collectivité Monsieur Philippe BOETON et autorisant Madame le Maire à signer tous les documents afférents est adoptée à l'unanimité.

Délibération 33-2023 : Décision Modificative : Lors du budget 2023, 6 000.00 euros ont été prévus pour le changement de 23 blocs de candélabres de l'éclairage public avec passage en LED. Il y a la possibilité de mettre 61 ampoules supplémentaires en LED mais en gardant les blocs existants. Pour un coût de 3 500.00 euros pour la commune. Cette dépense est à mettre en investissement. La décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité. En crédit supplémentaire. En dépense : Fonctionnement - chapitre 65 / article 6588 : 3 500.00 euros / Fonctionnement - chapitre 023 / article 023 : 3 500.00 euros / Investissement – chapitre 204 / article 204182 : 3 500.00 euros En recette : Investissement - chapitre 021 / article 021 : 3 500.00 euros

Questions diverses Repas de Noël des anciens : dimanche 19 novembre à 12h00. Colis des anciens : samedi 16 décembre à 10h30. Parking impasse du Parc : Pose de 350 m2 de bitume le 29/09/2023. La signalisation dès que possible. La pose des joints de dilatation prévue le 03/10/2023. La 1^{ère} place du parking servira aux poubelles. La seconde place est réservée handicapée. Le bloc de boîtes aux lettres sera positionné au niveau des compteurs d'eau. Un bloc roues est prévu sur chaque place pour protéger la clôture. La demande de fonds de concours va pouvoir être demandée. Placard administratif bureau du Maire : Les travaux le 03/10/2023. Relevé topographique RD 67 : Les canalisations d'eau datent de 1950. Le service des eaux d'EPN est favorable au changement de ces canalisations rue Grande. Travaux prévus fin 2024-début 2025. Il n'y a pas de coût pour la commune SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Egalité des Territoire : vers le Zéro Artificialisation Nette en 2050 (ZAN). La loi climat et Résilience n°2021-1104 adoptée le 22/08/2023 tend vers la sobriété foncière pour atteindre en 2050 le ZAN. 2021-2030 : réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 2031-2040 puis 2041-2050 : définition de trajectoires vers le ZAN en 2050. A court terme, l'approbation

de la modification du SRADDET en février 2024 et en 2027 au plus tard, le PLUiHD doit intégrer les objectifs du SRADDET. EPN a consommé 333 hectares « urbanisables » de 2011 à 2020. Il ne reste donc un potentiel de 174.3 hectares duquel il faut déduire le taux de 15% correspondant aux projets d'envergure nationale ou régionale. Soit une enveloppe foncière pour EPN de 148.2 hectares pour la période de 2021 à 2030. Depuis 2021, EPN a consommé 105 hectares (58% projets économiques, 42% habitat) dont 94 hectares dans le cadre d'OAP (lotissement). Face au peu de surfaces encore constructibles, il est question de geler les projets d'OAP déposés actuellement jusqu'en 2031 et de refuser tout nouveau projet. Les dents creuses restent toujours constructibles. En 2027, les terrains à bâtir n'excéderont pas 600 m².

Cimetière : Madame Isabelle TOUZEAU Conseillère déléguée au cimetière fait un point sur l'état d'avancement du projet. Des panneaux informant des constats d'abandon de sépultures menaçant ruine ont été affichés après la signature des procès-verbaux et arrêtés de péril. Sur les 14 tombes identifiées comme abandonnées et dangereuses. Il existe également deux tombes d'indigents vieilles de plus de 15 ans.

Madame Isabelle TOUZEAU précise que des descendants ont été identifiés pour deux tombes. Un courrier a été envoyé leur donnant 2 mois pour faire les travaux ou de faire abandon au profit de la commune.

L'entreprise de pompe funèbre SIAUGUES de Conches-en-Ouche propose de réhabiliter un caveau vide du cimetière en ossuaire. Un registre sera créé pour enregistrer le noms des défunts dont les ossements seront placés dans l'ossuaire.

Le devis de SIAUGUES permet de relever 14 tombes, d'enlever les vieux monuments et de faire l'ossuaire. Madame Isabelle TOUZEAU informe également qu'elle a réalisé les règlements du cimetière et du jardin du souvenir.

Eglise : Il faut faire un grand nettoyage de l'église. Madame le Maire souligne le travail réalisé par Monsieur Philippe GIMONET pour la restauration du mobilier de l'église et pour le nettoyage de l'obélisque avant la cérémonie de nationalisation du Préfet.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Richard BUHAN

Ketty REVEL